



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des JOP 2024

Question écrite n° 29025

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la tenue et la continuité des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Face à la pandémie actuelle de covid-19, les jeux Olympiques de Tokyo ont été repoussés à 2021. La tenue des JOP de Paris en 2024 ne semble pas impactée. Cependant, l'ensemble des chantiers ont été mis à l'arrêt et les entreprises sponsorisant l'évènement semblent être dans l'incertitude : en effet, la part consacrée au *sponsoring* baissera de fait afin de limiter l'impact économique direct de la crise sanitaire sur ces entreprises. Le manque à gagner pour le comité d'organisation des JOP risque alors d'être important et de compromettre l'organisation et la mise en place des JOP de Paris 2024. Dans cette optique, il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures pouvant être mises en œuvre par le Gouvernement afin de limiter l'impact de cette crise sur le bon fonctionnement, la mise en œuvre et la tenue des JO de Paris 2024.

Texte de la réponse

L'arrêt des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures olympiques est resté tout au plus limité à deux mois et la plupart d'entre eux n'avaient en tout état de cause pas encore débuté. Il conviendra bien évidemment de redoubler de vigilance quant à la capacité à assurer l'ensemble des travaux dans les délais requis, mais à ce stade, rien n'indique que la livraison de l'ensemble des équipements ne pourra pas être assurée pour le printemps 2024. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact que la crise sanitaire et économique pourrait avoir sur les partenariats du comité d'organisation Paris 2024. Aujourd'hui, celui-ci a conclu un accord avec deux partenaires de premier rang (les groupes BPCE et EDF) et deux autres de second rang (la Française des Jeux et l'équipementier le Coq sportif). Au début de la crise de mars, le comité d'organisation Paris 2024 était en discussion avec des entreprises françaises d'envergure internationale dans de nombreux autres secteurs, certaines d'entre elles étant déjà très avancées. Le contexte actuel pourrait conduire à ce que les contrats de partenariats qui semblaient pouvoir aboutir à court ou moyen terme ne puissent se conclure sans retard, voire ne puissent se concrétiser pour certains d'entre eux. Pour autant, deux éléments donnent à penser que l'organisation des Jeux de 2024 ne souffrira pas, ou seulement dans une faible mesure, des effets de la pandémie. En premier lieu, en effet, tant les dépenses que les besoins de financement des comités d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques se concentrent essentiellement sur les deux dernières années précédant cet événement. Le retour à une conjoncture économique indépendante de l'épisode sanitaire actuel dans deux ans devrait donc redevenir propice à la signature de nouveaux contrats de partenariat, d'autant que les sponsors sont souvent plus enclins à se manifester à l'approche de l'évènement, puisque l'actualité des Jeux permet de bénéficier de l'impact médiatique maximal. En second lieu, et en cas de levées de fonds moins importantes que prévu dans le budget initial, le comité d'organisation Paris 2024 sera conduit à prioriser ses dépenses sur celles qui sont cruciales pour le bon déroulement de l'évènement, quitte à réduire ses ambitions dans d'autres domaines moins essentiels. En la matière, quelques marges de manœuvre existent assurément. En tout état de cause, le ministère des sports, aux côtés de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques, sera très attentif à l'équilibre financier de l'organisation de cet événement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29025

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3111

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4794